



Erreur sur la personne désignée dans l'assignation

Par hector33

Bonjour,

Je viens vous demander une précision :

J'ai intenté un procès en contrefaçon, j'ai été débouté pour prescription.

Or, je ne pouvais pas perdre pour cette raison car l'assignation désignait une société et c'est le PDG de cette société qui a été relaxé pour prescription.

Le dit PDG avait commencé son commerce illégal 3 ans l'ouverture de la société assignée.

Celle-ci, ouverte 3 ans 1/2 avant l'ouverture du procès ne pouvait pas bénéficier de la prescription.

L'avocat auquel j'ai fait appel a présenté ses conclusions deux jours trop tard, j'ai perdu le procès pour caducité.

J'ai engagé la responsabilité de l'avocat.

Ma question est :

Est-ce le procès initial pouvait être réformé du fait de cette erreur de jugement concernant l'assigné ?

Merci d'avance de votre réponse,

Cordialement,

Hector